

Séance du jeudi 28 juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : 55

Date de la convocation (affichée à la porte de la mairie d'Amiens et adressée aux conseillers) : 22/06/2018

Début de la séance : 18h13

Fin de la séance : 22h46

Nombre de votants : 54

Le compte-rendu analytique de la séance du jeudi 28 juin 2018 sera affiché à la mairie d'Amiens le 06/07/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance présidée par : B.FOURE

Objet : **Compte Rendu Analytique**

Membres présents : Mme FOURÉ, M. GEST, Mme DELÉTRÉ, M. MERCUZOT, Mme BEN MOKHTAR, M. JARDÉ, Mme BRUNEL, Mme VERRIER, Mme RODINGER, Mme DEVÈZE, M. LORIC, M. THÉVENIAUD, Mme GUÉROULT, M. RIFFLART, Mme ROY, M. FOUCAULT, Mme BOUCHEZ, Mme BUDYNEK, Mme BOHAIN, M. DESCHAMPS, Mme LE CLERCQ, M. MENDÈS BORGÈS, Mme GARDEZ, Mme MAKDASSI-FARKOUH, M. SAVREUX, Mme DEVAUX, M. PIGOUT, Mme THUILOT, M. HERNANDEZ, Mme ALLAIS, M. DUFLOT, Mme LAVALLARD, Mme MODESTE, M. BEAUVARLET, M. LESSARD, M. BEUVAIN, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mme BERGER, M. CARDON, Mme ANNOOT, M. HUTIN, M. DUPILLE, M. MONTIGNY.

Membres empêchés :

M. CLAISSE (pouvoir à Mme MODESTE), M. FRADCOURT (pouvoir à Mme MAKDASSI-FARKOUH), M. STENGEL (pouvoir à M. PIGOUT), M. DÈCLE (pouvoir à M. BEAUVARLET), M. DELARUE (pouvoir à M. FOUCAULT), Mme HAMADI (pouvoir à Mme BOUCHEZ), M. DOMISE (pouvoir à M. GEST), Mme LION-LEC (pouvoir à Mme BERGER), M. BOURGOIS (pouvoir à Mme DELÉTRÉ), Mme BOUVET (pouvoir à M. DUPILLE), M. SÉRY.

Mme GARDEZ est arrivée à 18h20 (point n°3), M. DESCHAMPS est arrivé à 18h29 (point n°3), M. MENDÈS BORGÈS est arrivé à 18h40 (point n°3). M. JARDÉ a quitté la séance à 18h58 (pouvoir à Mme VERRIER). M. CARDON (pouvoir à M. LESSARD) est arrivé à 19h08 (point n°5), M. DUFLOT est arrivé à 19h20 (point n°6). Mme BEN-MOKHTAR a présidé la séance pour le compte administratif (point n°7). Mme ALLAIS est arrivée à 20h14 (point n°11). M. MONTIGNY et M. FOUCAULT (pouvoir de M. DELARUE) ont quitté la séance à 22h16 (point n°59). M. ANGER a quitté la séance à 22h22 (point n°59).

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS

Séance du jeudi 28 juin 2018

Brigitte FOURÉ donne lecture du rapport suivant

La séance a été ouverte à 18 H 13

1 - Délégations de vote.

Jean-François CLAISSE a donné pouvoir à Chantal MODESTE
 Pascal FRADCOURT a donné pouvoir à Raifah MAKDASSI-FARKOUH
 Clément STENGEL a donné pouvoir à Patrick PIGOUT
 Paul Eric DECLE (de mémoire) a donné pouvoir à Matthieu BEAUVARLET
 Hubert DELARUE a donné pouvoir à Marc FOUCAULT
 Sonia HAMADI a donné pouvoir à Hélène BOUCHEZ
 Martin DOMISE a donné pouvoir à Alain GEST
 Maryse LION-LEC a donné pouvoir à Françoise BERGER
 Jean-Yves BOURGOIS a donné pouvoir à Margaux DELÉTRÉ
 Marie-Claire BOUVET a donné pouvoir à Yves DUPILLE

2 - Désignation des secrétaires de séance.

Messieurs Jean-Paul MONTIGNY et Matthieu BEAUVARLET ont été désignés en tant que secrétaire et secrétaire adjoint.

Adopté à l'unanimité

3 – Communications du Maire.

Madame le Maire a informé les membres de l'assemblée qu'elle avait reçu deux vœux et trois questions orales qui seraient évoqués en fin de séance sauf pour le vœu déposé sur la contractualisation avec l'Etat qui serait abordé au moment de la discussion du dossier au point 9.

Elle a rappelé que la prochaine séance aurait lieu le jeudi 13 septembre 2018 à 18 heures, en salle des Assemblées.

Madame le Maire a passé la parole à Madame (comme après tu ne mets pas les prénoms) ROY pour évoquer la mesure de carte scolaire et l'organisation des temps scolaires et périscolaires avec le retour de la semaine de 4 jours en commentant le diaporama, dont les diapositives sont reprises ci-après.

Mesures de carte scolaire

- 17 classes supplémentaires liées aux CP/CE1 dédoublés en REP et REP+
- 1 ouverture de classe maternelle à l'école primaire Longpré
- 1 ouverture de classe à la maternelle Edmond Rostand
- 1 ouverture de classe ULS à l'élémentaire A. Bernard
- 1 ouverture de classe élémentaire à l'école primaire Barni
- 1 ouverture de classe à l'élémentaire Beauvillé
- 1 ouverture de classe à l'élémentaire La Vallée
- 1 ouverture de classe à l'élémentaire Michel Ange
- 1 ouverture de classe à l'élémentaire Ed. Rostand
- 1 fermeture de classe à l'école primaire Beauvais
- 1 fermeture de classe à l'école primaire Les Violettes
- Fusion des écoles et des périmètres Noyon et J. Macé élémentaire

La concertation

Questionnaires à l'intention des parents

7 518 questionnaires ont été envoyés en novembre 2017. 2 432 ont été réceptionnés.
 Soit 33 % de retour.

- **79 % sont favorables au retour à la semaine des 4 jours**

Questionnaires à l'intention des directeurs d'écoles

82 questionnaires ont été envoyés en novembre. 75 ont été réceptionnés.
 Soit 91 % de retour.

- **93 % sont favorables au retour à la semaine de 4 jours**

Vote des conseils d'écoles

- **98 % sont « pour » le retour à la semaine des 4 jours**
(2 ne se sont pas prononcés ou n'ont pas dégagé de majorité)

Organisation retenue pour la rentrée de septembre 2018

- Retour à la semaine de 4 jours (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi)
 - Horaires de toutes les écoles
 - 8h30 – 11h45
 - 13h45 – 16h30
 - Pause méridienne de 2 h
- Avec, comme aujourd'hui, une ouverture des portes 10 minutes avant l'horaire de classe le matin et après la coupure du midi.*
- A leur demande, 2 écoles adopteront les horaires suivants :
 - 8h40 – 11h55
 - 13h55 – 16h40
 - Maintien des études surveillées ou dispositif « Devoirs faits » dans chacune des 48 écoles élémentaires et primaire. Activité gratuite pour les familles

Organisation retenue pour la rentrée de septembre 2018

- Maintien du travail partenarial entrepris dans le cadre du PEDT
 - Donner du sens aux interventions éducatives en favorisant une continuité éducative et en proposant des parcours cohérents et de qualité
 - Veiller à l'adéquation des réponses aux besoins des enfants et des familles
 - Assurer une dynamique autour du projet en favorisant un travail de partenariat associant l'ensemble des acteurs
 - Assurer une offre en matière d'activité sur l'ensemble des secteurs de la ville

... via le « Plan Mercredi »



Organisation retenue pour la rentrée de septembre 2018

- Maintien des accueils de loisirs existants et suivi de l'évolution des effectifs réellement constatés
 - Accueil du matin :
 - Mis en place dès 7h30 (les lundi, mardi, jeudi et vendredi)
 - 25 accueils municipaux et 8 accueils mis en place par l'association Bleu ciel
 - 4 % des enfants scolarisés y sont accueillis
 - Accueil du soir :
 - Mis en place dès la fin de classe et jusqu'à 18h30
 - 52 structures (41 structures ville et 11 Bleu ciel)
 - Les accueils du soir sont accessibles à chaque enfant quel que soit son école
 - 20,3 % des enfants scolarisés y sont accueillis cette année
 - Accueil de loisirs du mercredi :
 - 34 accueils mis en place de 8h à 18h
 - 31 structures municipales
 - 3 structures Bleu ciel
 - 19 % des enfants scolarisés y sont accueillis cette année



Organisation retenue pour la rentrée de septembre 2018

- Maintien et développement des parcours thématiques organisés en soirée et/ou le mercredi dans les accueils de loisirs
 - Pour mémoire, les parcours thématiques mis en place cette année :
 - Organisation sur les accueils de loisirs périscolaires de 297 parcours thématiques ayant pour but de sensibiliser les enfants à des pratiques d'activités culturelles, sportives, scientifiques, environnementales.
 - 57 parcours culturels dont 9 CLEA en partenariat avec le service Culture.
 - 35 parcours sur le développement durable (dont 15 parcours reconduits chaque année) sur la transition énergétique et sensibilisation à consommer mieux, en partenariat avec GDDP (convention sur 3 ans)
 - 71 parcours sportifs avec pour objectifs éducatifs : la santé, la citoyenneté, le vivre ensemble.
 - 15 parcours scientifiques dont 9 sur la sensibilisation à la programmation et à la culture numérique.
 - 20 parcours autour de la lecture (raconte tapis / conte / 5 D).
 - 88 parcours d'éveil (cuisine / jeux de société etc...).
 - En partenariat avec l'Université Jules Verne (École Supérieure du Professorat et de l'Éducation), mise en place en janvier 2018 de 11 parcours : 6 d'initiation aux langues étrangères (Anglais / Espagnol) et 5 mathématiques (robotique/algorithme)



4 - Procès-verbal de la séance du jeudi 24 mai 2018. Approbation.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 24 mai 2018 a été adopté.

Adopté à l'unanimité

5 - Décisions du maire. Compte-rendu.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire a rendu compte des décisions qu'elle a prises entre le 17 mai et le 15 juin 2018. Ces décisions sont listées dans la délibération qui a été transmise aux membres de l'assemblée.

Dont acte

6 - Compte de Gestion 2017.

Le compte de gestion établi pour l'exercice 2017 a été arrêté.

Adopté

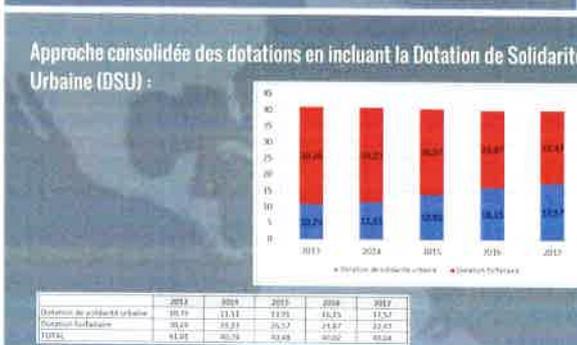
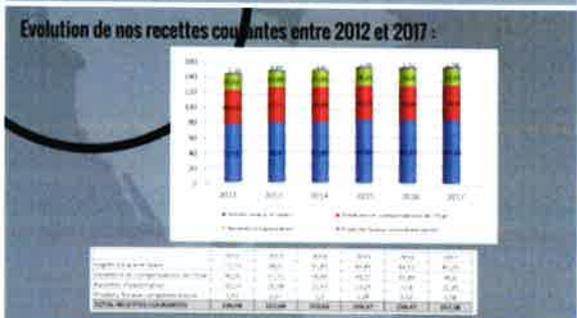
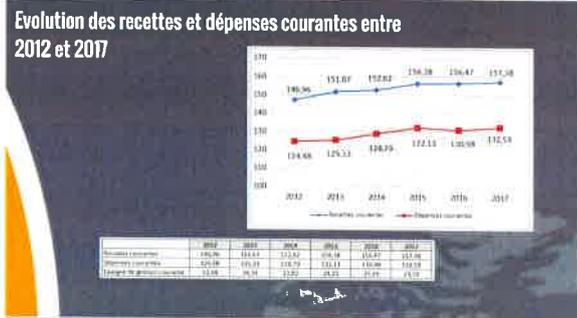
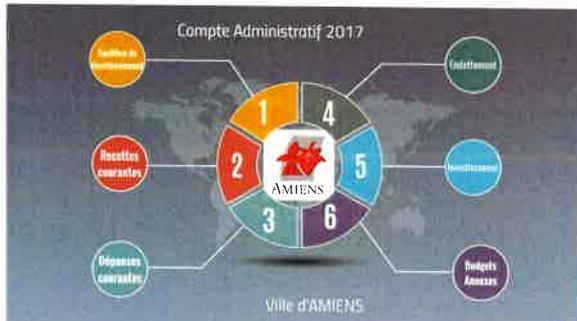
Observations : M. DUPILLE, Mme BOUVET (pouvoir à M. DUPILLE) et M. MONTIGNY se sont abstenus.

7 - Compte Administratif 2017.

Le compte administratif pour l'année 2017 a été approuvé.

Madame le Maire a quitté la salle au moment du vote et Madame BEN-MOKHTAR, première adjointe, a présidé la séance.

Un diaporama a été projeté et commenté par M. MERCUZOT, les principales vues sont reprises ci-dessous :



Composition de nos dépenses courantes

132,59 m€

- Dépenses de personnel : 81,58 m€
- Charges d'exploitation : 17,06 m€
- Chauffage, électricité, combustible : 5,19 m€
- Dépenses obligatoires : 0,18 m€
- Contributions écées : 1,65 m€
- Subventions agricoles : 2,29 m€
- Subventions Etat public et CCAS : 3,12 m€
- Subventions Budgets annexes : 0,35 m€
- Charges de mutualisation : 10,54 m€
- Attribution de compensation : 10,42 m€

Une évolution de +1,23 à 11,6 m€ par rapport au CA 2016 (130,98 m€)

Evolution de nos dépenses courantes 2012 / 2017 :

Année	Personnel	Charges d'exploitation	Chauffage, électricité, combustible	Dépenses obligatoires	Contributions écées	Subventions agricoles	Subventions Etat public et CCAS	Subventions Budgets annexes	Charges de mutualisation	Attribution de compensation
2012	65,5	15,5	5,0	0,2	1,5	2,0	3,0	0,3	10,0	10,0
2013	68,0	16,0	5,0	0,2	1,5	2,0	3,0	0,3	10,0	10,0
2014	70,0	16,5	5,0	0,2	1,5	2,0	3,0	0,3	10,0	10,0
2015	72,0	17,0	5,0	0,2	1,5	2,0	3,0	0,3	10,0	10,0
2016	74,0	17,5	5,0	0,2	1,5	2,0	3,0	0,3	10,0	10,0
2017	81,58	17,06	5,19	0,18	1,65	2,29	3,12	0,35	10,54	10,42

Focus Dépenses de personnel :

Une progression des dépenses de personnel qui reste soutenue, avec +1,23 m€ entre 2016 et 2017, soit + 1,53 %

Année	Personnel
2014	65,5
2015	68,0
2016	74,0
2017	81,58

Focus Dépenses d'exploitation :

Année	Charges d'exploitation
2014	15,5
2015	16,0
2016	17,5
2017	17,06

L'endettement au 31 décembre 2017

Approche globale / Budgets principaux et budgets annexes

L'encours de dette s'élevait à 95,628 609 € (contre 104 817 814 € au 31 décembre 2016)

- Répartition par taux
- Répartition par prêteur
- Capacité de désendettement

Répartition de la dette par type de taux :

La dette est répartie à 42,26 % de taux fixe et à 57,74 % de taux variable (pour mémoire, la répartition à fin 2016 était de 53,6 % à taux fixe et 46,4 % de taux variable)

Répartition de la dette par prêteur :

La répartition de la dette par prêteur est la suivante :

Capacité de désendettement :

La capacité de désendettement est un ratio qui permet de mesurer le poids de la dette au regard de la Capacité d'Autofinancement (CAI).

Cette capacité de désendettement reste d'un excellent niveau pour notre ville et nous nous engageons à maintenir cette capacité de désendettement élevée.

L'investissement 2017

Sur l'exercice 2017, 48,02 millions d'euros ont été investis sur le territoire principal et 12,25 millions d'euros sur les budgets annexes (soit 60,27 millions d'euros).

À cet égard, l'investissement 2017 est de 48,02 millions d'euros, soit 1,68 million d'euros de plus que l'exercice 2016 (46,34 millions d'euros).

Soit un investissement global de près de 48,5 millions d'euros

- Investissement principal
- Investissement annexes
- PPI

Ventilation des investissements :

Budget principal - Mandats, mandats et dépenses

Poste	Montant (m€)
Budgets annexes	12,25
Investissement principal	48,02
Investissement global	60,27
Investissement principal	48,02
Investissement annexes	12,25
Investissement global	60,27
Investissement principal	48,02
Investissement annexes	12,25
Investissement global	60,27

Les principaux investissements 2017 :

Montants mandatés en 2017 :

- Travaux dans les écoles : 3,86 m€
- Aménagements urbains : 3,65 m€
- Soutien à la construction de logements : 3,46 m€
- Participation à la ZAC Intercampus : 3,00 m€
- Dotation de proximité : 2,34 m€
- Travaux du Bâtiment ex-CPAM rue Gresset : 1,26 m€
- Entretien dans les cimetières : 0,80 m€
- Accessibilité (diagnostic et travaux) : 0,53 m€

Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) :

Au 31 décembre 2017, le stock d'autorisations de programmes votées s'élève à 137,63 m€

Montant	Montant
PP 2018	202 708 000 €
Réalisé avant 2017	48 201 000 €
Votés en 2017	20 741 000 €
Stock à fin 2017	137 630 000 €
PP 2018 votés	48 208 541 €
PP 2018 en autorisation	48 210 500 €

* Il est rappelé ce stock d'autorisations mandatées des crédits municipaux et votés en 2017, les autorisations de crédits de l'exercice 2018 sont à verser dans le budget de l'exercice 2018. Pour plus d'informations, voir le site internet : www.mairie-beuville.fr

La PPI par délégation :

Synthese :

Secteur	2017		2018		2019		2020		2021		2022	
	Montant	%										
Investissement	137 630 000	100%	137 630 000	100%	137 630 000	100%	137 630 000	100%	137 630 000	100%	137 630 000	100%
Fonctionnement	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%



Budget Annexe Stationnement :

Montants (en milliers d'euros)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200
Charges	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200
Excédent	0	0	0	0	0	0	0

Budget Annexe Réseau de chaleur :

Montants (en milliers d'euros)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200
Charges	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200
Excédent	0	0	0	0	0	0	0

Observations : M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. CARDON, M. ANGER, Mme LION LEC (pouvoir à Mme BERGER), Mme BERGER, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. DUPILLE, Mme BOUVET (pouvoir à M. DUPILLE) et M. MONTIGNY ont voté contre.

Adopté

8 - Compte Administratif 2017. Affectation des résultats.

L'affectation des excédents de fonctionnement à la couverture des charges d'investissement dans la limite des déficits d'investissements constatés au compte administratif 2017 a été approuvée. Les soldes constitueront des ressources de fonctionnement pour l'exercice 2018.

Observations : M. DUPILLE, Mme BOUVET (pouvoir à M. DUPILLE) et M. MONTIGNY ont voté contre.

Adopté

9 - Contractualisation financière avec l'Etat.

Dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 un mécanisme de contractualisation financière entre l'Etat et les grandes collectivités a été institué sur les exercices 2018 à 2020. Le contrat porte sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, la réduction du besoin de financement, et la capacité de désendettement. Les membres du conseil ont approuvé le contrat et ont autorisé Madame le maire à le signer.

Observations : M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. CARDON, M. ANGER, Mme LION LEC (pouvoir à Mme BERGER), Mme BERGER, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. DUPILLE, Mme BOUVET (pouvoir à M. DUPILLE) et M. MONTIGNY ont voté contre.

Adopté

59- Vœu sur la contractualisation financière entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Un vœu en lien avec ce dossier a été déposé par les groupes communiste, républicain et citoyen, socialiste et écolo. Madame le Maire a passé la parole à Monsieur LESSARD qui l'a présenté :

Des décisions de grande ampleur pour l'avenir de nos communes sont à nouveau en passe d'être prises par le Président de la République et son Gouvernement, qui vont encore réduire et supprimer des services et des activités pour les usagers en poursuivant une politique de coupe dans les dépenses publiques.

L'Etat veut imposer des contrats, des pactes financiers avec les collectivités qui s'engageraient à réduire leurs dépenses. Nous notons d'abord que par sa volonté de « contractualiser » avec les plus grosses collectivités, le gouvernement met à mal le principe de libre-administration des collectivités territoriales. Un principe pourtant gravé dans le marbre de la Constitution (article 72). Selon cette loi, leur budget de fonctionnement ne pourra pas augmenter de plus de 1,2% par an. Cela sans marge de négociation. Que la ville signe ou pas « le contrat », des sanctions financières seront appliquées en cas de non-respect de celui-ci. Une forme d'autoritarisme disproportionné dont l'austérité est le prix injuste que payent nos administrés.

Cette politique qui consiste à rembourser la dette de l'Etat par des efforts draconiens des collectivités va contre les faits et le bon sens. Les budgets des collectivités territoriales sont tenus à l'équilibre et soumis à un régime drastique depuis 2011, tenus à une réduction constante de leur budget et de leurs effectifs. Alors que la dette de l'Etat n'a cessé d'exploser, on entend une nouvelle fois : « Collectivités territoriales, encore un effort si vous voulez être républicaines ! »

Imposer aux élus locaux un carcan, pour limiter leurs dépenses de fonctionnement, cela revient, ni plus ni moins, à tirer un trait sur plus de 30 ans de décentralisation et à exercer une nouvelle forme de tutelle sur les assemblées locales.

Ce diktat gouvernemental n'est pas acceptable car :

- *Il remet en cause de manière inacceptable de l'autonomie communale qui est pourtant le cœur de la démocratie, où sont les élus les plus appréciés des citoyens et qui avec les agents font la vie quotidienne d'une cité ou d'un territoire. Nous n'acceptons pas ce retour à la centralisation.*
- *Il bloquera la mise en œuvre des programmes municipaux adoptés par les populations. Les habitants d'Amiens et des autres collectivités de France ont-ils trop de services de transports, de services culturels, de restauration scolaire, d'aides aux personnes âgées, de services sportifs et de santé, d'espaces verts et de crèches ?*
- *Il impose un effort financier supplémentaire aux collectivités. Pourtant le gouvernement avait été élu sur un projet de réduction de treize milliards d'euros des budgets de fonctionnement des collectivités sur la durée du mandat présidentiel, ainsi que sur la promesse de la suppression de la taxe d'habitation. N'était-ce pas déjà trop ?*
- *Cette remise en cause de la décentralisation profite à une gestion technocratique et jacobine du pouvoir que nous n'acceptons pas car elle reflète une lame de fond qui déshabille progressivement les collectivités depuis une décennie, d'où découle en partie la dégradation de notre démocratie dans l'opinion publique.*
- *Nous ne pouvons pas nous résoudre à cet affaiblissement des services publics locaux vis-à-vis des habitants. Cette remise en cause du pouvoir des communes de gérer leurs recettes et leurs moyens financiers est une régression grave vers la recentralisation, qui permet à l'Etat de décider à la place des communes de ce qui est bon pour les habitants.*

Le conseil municipal d'Amiens se joint à l'association nationale des Maires de France, aux Régions de France, à l'Assemblée des Départements de France, associés dans une même protestation contre la contractualisation pour appeler le Président de la République et le gouvernement à rétablir le dialogue avec les collectivités sur des bases saines et respectueuses de leur autonomie.

Le vœu a été soumis au vote.

M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. CARDON, M. ANGER, Mme LION LEC (pouvoir à Mme BERGER), Mme BERGER, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. DUPILLE, Mme BOUVET (pouvoir à M. DUPILLE) et M. MONTIGNY ont voté pour.

Mme FOURÉ, Mme BEN-MOKHTAR, M. MERCUZOT, Mme VERRIER, M. LORIC, Mme DELETRE, M. GEST, Mme ROY, M. PIGOUT, Mme RODINGER, M. DESCHAMPS, Mme BRUNEL, M. STENGEL (pouvoir à M. PIGOUT), Mmes LAVALLARD, BOUCHEZ LE-CLERCQ MM. MENDES-BORGES, SAVREUX, DUFLOT, BEAUVARLET, HERNANDEZ, FOUCAULT, RIFFLART, THEVENIAUD, Mmes DEVAUX, BOHAIN, DEVEZE, GARDEZ, GUEROULT, THUILOT, BUDYNEK, MAKDASSI-FARKOUH, MODESTE, M DOMISE (pouvoir à M. GEST), M. DECLÉ (pouvoir à M. BEAUVARLET), Mme HAMADI (pouvoir à Mme BOUCHEZ), M. DELARUE (pouvoir à M. FOUCAULT), M. BOURGOIS (pouvoir à Mme DELETRE), M. CLAISSE (pouvoir à Mme MODESTE), M. JARDE (pouvoir à Mme VERRIER), M. FRADCOURT (pouvoir à Mme MAKDASSI-FARKOUH) ont voté contre.

Rejeté

10- Accueil de jeunes volontaires du service civique au sein de la collectivité.

La Ville d'Amiens a la volonté de développer une politique jeunesse innovante en offrant notamment à tous les jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble.

C'est pourquoi le conseil a approuvé le dispositif du service civique mis en place au sein de la collectivité à compter du 1er juillet 2018.

Madame le Maire a été autorisée à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale et à signer les contrats d'engagements de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

Adopté à l'unanimité

11 - Aménagement de la rue Saint-Leu. Déclaration préalable.

Dans le cadre de l'aménagement de la rue Saint-Leu l'assemblée a autorisé Madame le Maire à déposer la déclaration préalable aux travaux et à signer tout acte se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

12 - Médiation dans des litiges relevant de la compétence du juge administratif. Convention.

Le code de justice administrative prévoit la possibilité de recourir à la médiation pour les litiges relevant de la compétence du juge administratif. Il s'agit de trouver un accord via le médiateur désigné par le tribunal administratif, la médiation pouvant ensuite être homologuée par le juge administratif. Le Président de la Cour administrative d'appel de Douai et le Président du Tribunal administratif d'Amiens ont saisi la Ville d'Amiens pour proposer la signature d'une convention relative à la mise en œuvre de la médiation.

Les membres du conseil ont approuvé la convention et ont autorisé Madame le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

13 - Modification des limites territoriales entre les communes d'Amiens et de Pont de Metz. Entrée nord du centre hospitalier universitaire Amiens Picardie.

Une enquête publique s'est tenue du 27 avril 2018 au 14 mai 2018 en vue de modifier les limites territoriales entre les communes d'Amiens et de Pont de Metz. Il s'agissait de transférer sur la commune d'Amiens l'entrée nord et des parkings situés dans l'emprise du CHU ainsi que le rond-point du professeur Cabrol et une partie de voirie. Un avis favorable a été rendu.

Le conseil s'est prononcé favorablement à la modification des limites territoriales entre les communes d'Amiens et de Pont de Metz. Il conviendra de demander au Préfet de la Somme de procéder aux modifications résultant du dossier soumis à l'enquête publique. Les membres du conseil ont également autorisé Madame le Maire à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

14 - Parc de la Hotoie. Union des Pêcheurs de l'Amiénois et Modèle Yacht Club Picard. Occupation du domaine public. Conventions.

La collectivité souhaite développer la pratique de la pêche et assurer une base d'évolution de modèles réduits navals dans les bassins de la Hotoie

Le conseil a donc approuvé la convention d'occupation privative de ces bassins ayant pour objet de fixer les modalités de leur utilisation par l'Union des Pêcheurs de l'Amiénois et le Modèle Yacht Club Picard.

Adopté à l'unanimité

15 - Projet ANRU. Quartier Etouvie. SIP. Mise à disposition d'un local pour la création d'une Maison des projets. Convention.

L'assemblée a approuvé la mise à disposition par la SIP d'un local situé au 7, square Emile THUILLEZ dans le quartier Etouvie. Seules les charges locatives seront à la charge de la collectivité, soit 1 952,64 € par an. Pour cela, Madame le Maire a été autorisée à signer la convention afférente. Ce local de 72m² en rez-de-chaussée servirait à la création d'une maison de projets dans le cadre du projet ANRU, le coût des travaux est estimé à 95 000 € HT dont 77 000 € de subventions attendues.

Observation : M. BEUVAIN s'est abstenu.

Adopté

16 - Stade Charassain. Construction de vestiaires. Fonds de concours. Convention.

Amiens Métropole entreprend la construction de vestiaires au stade Charassain. Le montant de cette opération d'intérêt communautaire s'élèvera à 502 775 € TTC. Le plan de financement de l'opération a prévu une participation financière de la commune d'Amiens à hauteur de 125 694 €.

Le conseil a approuvé le versement de cette participation ainsi que la convention afférente à l'opération. Et a autorisé Madame le Maire à la signer.

Observations : M. LESSARD, M. BEUVAIN, et Mme ANNOOT se sont abstenus.

Adopté

17 - Accueil d'étudiants en service sanitaire.

Selon l'étude annuelle de 2017 de la mutuelle étudiante la SMEREP et de l'institut Withings, plus de 15% des étudiants français se considèrent en mauvaise santé (12% en 2016).

L'enquête, menée en 2016 par l'ADUGA sur les conditions de vie des étudiants amiénois, montre un renoncement à consulter un médecin pour 31 % d'entre eux. Sont évoqués : le manque de moyens financiers pour 47 % et le manque de temps lié à leur emploi du temps à 43%. Les 2 pouvant être cumulatifs. Fortes d'une population de près de 31 000 étudiants, il est dans la logique des choses que nos deux collectivités (Amiens et Amiens Métropole) se préoccupent de leurs conditions de vie. C'est pourquoi, les membres du conseil ont validé le principe d'accueillir des étudiants en service sanitaire au sein des services de la collectivité pour y exercer un stage, mener des actions de préventions sur les risques pour la santé et sensibiliser le public au maintien de son capital santé.

Adopté à l'unanimité

18 - Saint Maurice. Jardins solidaires. Espace de Vie Sociale. Subvention d'investissement attribuée par la CAF pour financer les dépenses d'aménagement d'un local. Convention.

La Ville d'Amiens a participé au financement de la réhabilitation de la Maison de Saint-Maurice, située au 441 rue Saint-Maurice. Ce projet intitulé « créer un espace de Vie sociale dans le quartier Saint-Maurice » est l'une des 66 actions visées dans le cadre du Pacte Pour le Bien Vivre à Amiens.

A ce titre une subvention d'investissement est proposée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme à hauteur de 30% du coût hors taxes des travaux réalisés.

Une convention d'investissement pose les conditions de ce partenariat qui permettra de rembourser la ville des dépenses engagées pour la réhabilitation de ce bâtiment en 2016 et 2017 pour un montant de 28 284,56 €. Le conseil a approuvé la convention et a autorisé Madame le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

19 - Centre régional jeunesse et sport Ligue de Picardie de Tennis. Cession au profit de la Ligue des Hauts-de-France de Tennis.

Dans le cadre de la cession du complexe de l'ancienne Ligue de Picardie de Tennis à la Ligue des Hauts-de-France de Tennis, le conseil a approuvé la cession à cette dernière des emprises foncières bâties cadastrées section HM n° 200p – 175 et 168, d'une superficie approximative de 4 344 m² pour un montant de 290 000 €. Les membres du conseil ont également autorisé la Ligue des Hauts-de-France de Tennis à déposer toutes demandes d'autorisations d'actes individuels d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ce projet. Madame le Maire a été autorisée à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

20 - Cession de parcelles. Route de Rouen. au profit de la société Sigla 9.

Le conseil a décidé, d'une part, d'abroger la délibération du Conseil municipal en date du 20 septembre 2012 portant cession des parcelles cadastrées section HX n°s 450 et 656, d'une superficie de 210 m², au profit de M. DURAND, et d'autre part, de céder au profit de la société Sigla 9 desdites parcelles, moyennant le prix de 2 520 euros et a autorisé celle-ci à déposer toutes les demandes administratives d'autorisations de construire.

Adopté à l'unanimité

21 - Cession d'une parcelle non bâtie rue Lescouvé.

Le conseil a validé la cession de la parcelle cadastrée HYN°430, d'une emprise de 300 m² située rue Lescouvé moyennant le prix de 2 200 euros, au profit de Monsieur et Madame FOULON.

Adopté à l'unanimité

22 - Cession. Rue Saint Leu. Construction d'une nouvelle salle de spectacle.

Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle salle de spectacle rue Saint-Leu dédiée aux musiques actuelles, le conseil a approuvé la cession à Amiens Métropole

→ des parcelles bâties cadastrées section AB n°97, 98 et 99 sur lesquelles sont édifiées trois maisons à usage d'habitation libres de toute occupation sises à Amiens 1, 1bis et 3 rue Edmond Fontaine

→ des parcelles non bâties cadastrées section AB n°s 90, 91, 93 et 338 grevée, notamment, d'une servitude de passage au profit de la parcelle AB n°244.

Par ailleurs les droits indivis rattachés aux propriétés ci-dessus, hormis la parcelle AB n°91, à concurrence de 597/1000ème de la parcelle en indivision cadastrée section AB n°96, ont été cédés à Amiens métropole.

. La cession se fera pour un coût de 74 350 € conformément à l'avis du Service des Evaluations Domaniales. Afin de permettre la réalisation de ce projet le conseil a autorisé Madame le Maire à signer tout acte et pièce se rapportant à ce projet.

Adopté à l'unanimité

23 - Cession. Groupe Édouard Denis. Immeuble sis 52, rue Saint-Honoré cadastré section AR n°351 et délaissé de voirie cadastré section AR n°502.

Les membres du conseil ont répondu favorablement à la demande du Groupe Édouard Denis en lui cédant l'immeuble cadastré section AR n°351 sis 52, rue Saint Honoré, occupé actuellement par La Croix Rouge Française. Ils ont également approuvé de lui céder, d'une part, un délaissé de voirie cadastré section AR n°502 moyennant le prix de 100 € et, d'autre part, de l'autoriser à déposer toutes demandes d'autorisations administratives de construire sur ces parcelles.

Adopté à l'unanimité

24 - Désaffectation. Déclassement. Partie de la parcelle AX n°634. Square Friant Les 4 Chênes.

Le conseil a approuvé de désaffecter, d'une part, et de déclasser, d'autre part, une partie de la parcelle AX n°634 du site FRIANT. Il s'agit d'un espace public très peu utilisé et que la Fédération Française du Bâtiment BTP Somme souhaite acquérir dans le cadre de l'installation de ses bureaux et d'un parking.

Adopté à l'unanimité

25 - Cession. Fédération Française du Bâtiment BTP Somme. Terrain cadastré section AX n°596 (partie) et AX n°634 (partie). Square Friant les 4 Chênes.

Le conseil a répondu favorablement à la demande de la Fédération Française du Bâtiment BTP Somme, ou toute autre société qu'elle se substituerait, en lui cédant le terrain cadastré section AX n°596 (partie) et AX n°634 (partie) sis rue du Général Foy du site FRIANT.

Il s'agit d'un terrain très peu utilisé et parfois squatté, sur lequel est implanté un mât d'éclairage public. D'une superficie d'environ 460 m² il sera cédé moyennant le prix de 7 900 €, correspondant à la valeur vénale estimée par le service des évaluations domaniales (6 900 €) augmentée des frais de dépose par la collectivité du mât d'éclairage public (1 000 €).

Adopté à l'unanimité

26 - Maison du Cil. Construction de 36 logements situés grande rue du Petit Saint Jean. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

Les membres du conseil ont accordé à la Maison du Cil la garantie de la Ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 988 425 € destiné à financer la construction de 36 logements locatifs collectifs (27 PLUS et 9 PLAI), situés grande rue du Petit Saint-Jean.

Adopté à l'unanimité

27 - Maison du Cil. Construction de 52 logements locatifs collectifs situés allée du Coteau. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

La Maison du Cil sollicite la garantie de la Ville d'Amiens à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations, d'un montant total de 4 283 822 €, destiné à financer la construction de 52 logements locatifs collectifs (39 PLUS et 13 PLAI), situés allée du Coteau. Les travaux devraient débuter en octobre 2018. Le conseil a accordé la garantie de la collectivité pour ce prêt et a autorisé Madame le Maire à signer la convention afférente.

Adopté à l'unanimité

28 - Maison du Cil. Construction de 8 logements rue Cosserat. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

Le conseil a répondu favorablement à la Maison du Cil qui sollicite la garantie de la collectivité, à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 551 706 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 8 logements PLS situés rue Cosserat. Les membres du conseil ont également approuvé la convention correspondante et ont autorisé Madame le Maire à la signer. Le prix de revient de l'opération s'élève à 927 706 €.

Adopté à l'unanimité

29 - Maison du Cil. Construction d'un projet de 36 logements collectifs (27 PLUS et 9 PLAI). 90, Grande rue du Petit Saint-Jean. Participation financière. Convention.

Le conseil a approuvé le versement à la Maison du Cil d'une participation de 144 000 € pour la construction de 36 logements collectifs 90, Grande rue du Petit Saint-Jean. Il a approuvé la convention avec la Maison du Cil précisant les conditions de versement de cette subvention et a autorisé Madame le maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

30 - OPH d'Amiens Métropole. Opérations de réhabilitation de 67 logements individuels diffus. Participations financières. Conventions.

Les membres du conseil ont approuvé le versement à l'OPH d'Amiens Métropole d'une participation financière de 4 000 € par logement pour la réhabilitation de 67 logements individuels diffus situés à Amiens :

- 13 logements rue Colette et rue Marie Laurencin ;
- 6 logements rue Baillon ;
- 8 logements rue Colette, rue Elsa Triolet et rue Marie Laurencin ;
- 14 logements rue Delahaye et rue des Teinturiers ;
- 1 logement 69 rue Maberly ;
- 13 logements rue Maberly ;
- 12 logements rue Octave Tierce.

Le conseil a également autorisé Mme le Maire à signer les conventions relatives à ces opérations. La participation financière totale prévue s'élève à 268 000 €.

Adopté à l'unanimité

31 - OPH d'Amiens Métropole. Réhabilitation de 170 logements située rues Montaigne et Marivaux. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

Le conseil a accordé la garantie de la Ville d'Amiens à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 878 000 € souscrit par l'OPH d'Amiens Métropole auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Une convention sera signée.

Adopté à l'unanimité

32 - SIP. Acquisition en VEFA. Projet de 49 logements collectifs (39 PLUS et 10 PLAI), rue Philippe Lebon et rue Chabannes. Participation financière. Convention.

La SIP souhaite acquérir en VEFA 49 logements collectifs dont 39 PLUS et 10 PLAI, rue Philippe Lebon et rue Chabannes. Les membres du conseil ont approuvé la participation à la réalisation de ce projet à hauteur de 196 000 € soit 4 000 € par logement. Le coût global s'élève à 6 853 566,83 €. Le conseil a également approuvé la convention correspondante et a autorisé Madame le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

33 - ZAC Gare La Vallée. Déclassement d'emprises affectées à l'espace public (CR 615p et 716p).

Dans le cadre du programme de construction « Orange Bank » projeté au sein de la ZAC Gare La Vallée, la SPL Amiens Développement a sollicité l'acquisition de deux parcelles situées rues Legrand d'Aussy et de la Vallée.

Pour ce faire, le conseil a approuvé le déclassement des parcelles cadastrées section CR n°615p, d'une superficie de 46 m² et CR n°716p, d'une superficie de 88 m².

Les membres du conseil ont également autorisé Madame le Maire à signer tout acte et pièce se rapportant à cette opération.

Adopté à l'unanimité

34 - ZAC Gare La Vallée. Cession d'emprises à la SPL Amiens Développement (CR 615p et CR 716p).

Les deux parcelles étant déclassées le conseil a approuvé leur cession à la SPL moyennant l'euro symbolique. Il a également autorisé Madame le Maire à signer tout acte et pièce se rapportant à cette opération.

Adopté à l'unanimité

35 - Amiens For Youth Capitale Européenne de la Jeunesse 2020. Sponsoring de MVE Bâtiment pour l'opération customisation de cuves. Convention.

Dans le cadre de l'opération Amiens Capitale Européenne de la Jeunesse 2020, il a été décidé de customiser une cuve de fuel d'une hauteur de 7,2m, située dans l'enceinte SNCF, avec l'aide de jeunes graffeurs. En 2017 une première cuve a été mise en couleur, la SNCF a proposé pour 2018 de renouveler l'opération en lançant un concours auprès des jeunes Amiénois. Le coût global de ce projet s'élève à 22 000 € dont 16 000 € financés par la SNCF. La société MVE Bâtiment qui réalise le montage de l'échafaudage autour des cuves, a souhaité participer à ce projet à hauteur de 1 200 €, ce qui ramènera la charge de la ville à 4 800 €. Le conseil a approuvé la convention correspondante et a autorisé Madame le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

36 - Création d'un Conseil de Jeunes Amiénois 2018-2020.

La Ville d'Amiens, qui sera Capitale Européenne de la Jeunesse en 2020, a souhaité encourager l'engagement républicain de tous les citoyens, dans l'esprit de la loi de 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, en lançant un appel à candidature pour constituer un nouveau Conseil de Jeunes Amiénois pour la période 2018/2020.

Il aura pour mission de nourrir la réflexion de la municipalité dans toutes ses actions et s'inscrira dans une politique globale de participation des citoyens à la vie de la Cité. Il aura également pour objectif de permettre la participation effective des jeunes Amiénois à l'élaboration des politiques publiques de la Ville et de l'éclairer dans les décisions qu'elle sera amenée à prendre en tenant compte des besoins et des attentes de l'ensemble des jeunes Amiénois.

C'est pourquoi, les membres du conseil municipal ont approuvé la création d'un conseil de jeunes amiénois et en ont validé les modalités d'installation.

Observations : M. DUPILLE, Mme BOUVET (pouvoir à M. DUPILLE) et M. MONTIGNY se sont abstenus.

Adopté

37 - Projet de création d'un barreau routier d'accès au CHU Sud d'Amiens sur le territoire des communes de DURY et SALOUEL. Procédure d'enquête publique. Avis.

Le 22 septembre 2016 le Conseil d'Amiens Métropole a approuvé une convention cadre relative à la création d'un barreau routier d'accès au Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens. Ce projet nécessite une enquête publique unique réalisée par l'Etat entre le 11 juin et le 11 juillet 2018 sur le territoire des communes concernées à savoir Amiens, Dury et Salouël. Conformément à ce qui est prévu par le code de l'environnement le conseil municipal est invité à donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale.

Le conseil municipal a émis un avis favorable.

Observations : M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. CARDON et M. LESSARD se sont abstenus. Mme LEPRESLE et M. HUTIN ont voté contre.

Adopté

38 - Associations patriotiques. Année 2018. 1ère répartition. Subventions.

Le conseil a approuvé la 1ère répartition des subventions 2018 pour un montant total de 12 900 € réparti entre 24 associations patriotiques, comme précisé ci-dessous :

<u>Associations</u>	<u>Montant subvention</u>
1. Association Centre de Mémoire et Déportation	150 €
2. 108 ^{ème} Section des médaillés militaires	450 €
3. Amicale du camp de concentration de Dachau – Section Somme	330 €
4. Association des amis de la Fondation de la France Libre	500 €
5. Association déportés internés résistants patriotes Somme (ADIRP)	850 €
6. Union départementale des anciens combattants – Section Somme	400 €
7. Section fédérale André Maginot – Section Somme	100 €
8. Amicale du neuf St Michel	350 €
9. Union nationale des combattants de la Somme	1 700 €
10. Association nationale des membres de l'ordre national du mérite	400 €
11. Société d'entraide des membres de la légion d'honneur Somme	800 €
12. Amicale des pieds noirs en Picardie	500 €
13. La Concorde Amiens – Société Colombophile	350 €
14. Union nationale des combattants – Section Amiens	750 €
15. Fédération nationale des anciens combattants Algérie Maroc	570 €
16. Union départementale des sous-officiers en retraite	300 €
17. Amicale des porte-drapeaux d'Amiens	2 000 €
18. Association Promouvoir la Mémoire et la Jeunesse du Beauvaisis	350 €
19. Association nationale Croix de Guerre Valeur Militaire	350 €
20. Fédération Nationale des Anciens Combattants Indochine	650 €
21. Association des anciens chasseurs et combattants d'AFN, OPEX et Anciens des commandos de chasse	200 €
22. Association nationale des anciens combattants républicains	200 €
23. Association des déportés internés et familles de disparus	250 €
24. Association Nationale des Participants aux Opérations Extérieures	400 €

Adopté à l'unanimité

39 - Indemnité des Directeurs d'écoles pour la réalisation de tâches administratives et organisationnelles. Année scolaire 2018/2019. Convention.

À la demande de la Ville, les directeurs(trices) des écoles publiques sont amené(e)s à effectuer des tâches administratives et organisationnelles. Une convention fixe les actions à effectuer et leurs conditions de

rémunération. C'est pourquoi, le conseil a approuvé cette convention type et a autorisé Madame le Maire à la signer. Le montant total du coût de la rémunération s'élève à 579 819 €.

Adopté à l'unanimité

40 - Enfants scolarisés hors de la commune de résidence. Forfait communal. 2017-2018

Lorsqu'un élève est scolarisé dans une commune autre que celle de sa résidence, un forfait communal doit être mis en place. Les membres du conseil ont décidé pour l'année 2017-2018 de fixer la participation financière pour la scolarisation d'enfants résidant hors Amiens Métropole demandée aux communes de résidence à :

- 895,22 € pour un enfant scolarisé en classe maternelle publique,
- 776,59 € pour un enfant scolarisé en classe élémentaire publique.

Il en ressort que 18 titres de recette seront émis pour une recette globale estimée à 15 164,92 €.

Adopté à l'unanimité

41 - Association fondation étudiante pour la ville (AFEV). Subvention 2018. Convention.

Dans le cadre des subventions, la Ville d'Amiens apporte soutien des associations participant aux actions en faveur de la réussite éducative et de la cohésion sociale en direction des enfants et des jeunes.

C'est pourquoi, le conseil a décidé de verser une subvention de 5 000 € pour l'année 2018 à l'Association fondation étudiante pour la ville (AFEV). Madame le Maire a été autorisée à signer la convention afférente à cette opération.

Adopté à l'unanimité

42 - Réaménagement de la salle des Assemblées de l'Hôtel de Ville. Création de 12 nouvelles places. Autorisations administratives.

Les membres du conseil ont autorisé Madame le Maire à déposer l'ensemble des autorisations administratives nécessaires à la réalisation de 12 places supplémentaires dans la salle des Assemblées de l'Hôtel de Ville. Ces travaux consistent en la mise en place de nouveau mobilier, de nouvelles alimentations électriques et en la rénovation de l'éclairage. A titre d'information, le coût de cette opération est estimé à 96 000 €.

Adopté à l'unanimité

43 - Remplacement des châssis de toit de l'Hôtel de Ville avec des stores intégrés. Autorisations administratives.

Les châssis de toit de l'Hôtel de Ville doivent être changés au profit de modèles avec des stores intégrés. Le conseil a autorisé Madame le Maire à déposer les demandes d'autorisations administratives relatives à ce changement et l'a autorisé à entreprendre les travaux.

Adopté à l'unanimité

44 - Mise en place d'une stèle commémorative au square Saint Denis, Place René Goblet.

Les membres du conseil ont autorisé Madame le maire à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives concernant la mise en place d'une stèle au square Saint Denis en l'honneur des frères de Guillebon qui se sont illustrés lors de la seconde Guerre Mondiale. Ils ont également autorisé Madame le Maire à entreprendre les travaux.

Adopté à l'unanimité

45 - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure. Actualisation des tarifs.

Les tarifs maximaux sont relevés, chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) de la pénultième année (source INSEE).

L'augmentation du tarif de base par mètre carré d'un support est limitée à 5 € par rapport à l'année précédente.

Les membres du conseil ont approuvé le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE en 2019 qui s'élèverait à +1,2%. Ainsi, les tarifs maximaux de la taxe locale prévus au 1° du B de l'article L.2333-9 du Code Général des Collectivités et servant de référence pour la détermination des tarifs prévus au 2° et au 3° du même article, s'élèvent, à compter du 1er janvier 2019 à 20,80 € pour les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale dont la population est supérieure ou égale à 50 000 habitants et inférieure à 200 000 habitants.

Adopté à l'unanimité

46 - Amiens Energies. Création d'une chaufferie biomasse chemin de Vauvoix. Autorisation de dépôt de permis de construire.

Le mix énergétique du réseau de chaleur nécessite la création d'une chaufferie biomasse de 8 MW sur la parcelle BS 394 sise chemin de Vauvoix. Un local hydraulique qui assurera le pilotage de diverses arrivées d'eau chaude sera également à construire. Le terrain pressenti appartenant à la Ville d'Amiens, le conseil municipal a autorisé la SEMOP Amiens Energies à déposer le permis de construire.

Observations : Mme LEPRESLE, M. HUTIN et M. BEUVAIN se sont abstenus.

Mme BERGER n'a pas pris part au vote.

Adopté

47 - Délocalisation de la production horticole de la collectivité et construction d'un hangar. Autorisation administrative.

Les serres de production florales situées actuellement au Jardin des plantes sont vieillissantes et peu adaptées aux méthodes actuelles.

De plus leur disposition ne permet pas d'optimiser la production et oblige à faire des déplacements incessants. La solution est donc de créer une nouvelle serre de 5 000 m² et de construire un hangar de 1 000 m² au même endroit que la pépinière municipale, à savoir rue Bossuet. Le conseil a approuvé la délocalisation de la production florale et a autorisé Madame le Maire à déposer toute demande d'autorisation administrative concernant ce projet et à recueillir tout financement concourant à sa réalisation.

Le coût de ce projet s'élève à 3 250 000 € TTC.

Adopté à l'unanimité

48 - Animation des espaces partagés de la résidence intergénérationnelle du 190, rue Jean Moulin à Amiens. Conventions de partenariat, de mise à disposition des espaces partagés et de versement de subvention.

La future résidence intergénérationnelle appartenant à la SIP et située au 190 rue Jean Moulin accueillera à la fois une résidence étudiante, des logements adaptés aux seniors et des logements destinés aux familles. Au total 188 logements sont concernés. Un espace sera dédié à la vie sociale et proposera notamment des jardins partagés, une salle d'activité, un atelier de bricolage et une salle de stockage. Afin d'animer cet espace les membres du conseil ont approuvé la convention de partenariat à intervenir avec le CCAS, la SIP, l'association AREF, les Francas et Link City.

La SIP mettra gratuitement cet espace à disposition, Les Francas proposera des animations pour rendre ce lieu vivant, l'AREF sera partenaire pour la création de liens entre étudiants et seniors de la résidence, le CCAS décentralisera certaines de ses actions dans la résidence partagée et Link city mettra à disposition des résidents une voiture électrique et en assurera la gestion.

Le conseil a décidé de soutenir ce projet par le versement d'une subvention de 6000 € par an pour une durée de 3 ans, soit un total de 18 000 €. Il a approuvé également les conventions de partenariat, de mise à disposition des espaces partagés et de versement de subvention. Madame le Maire a été autorisée à signer les dites conventions.

Adopté à l'unanimité

49 - Association Design Numérique. Occupation d'un local partagé au sein du pôle associatif attenant à l'école Pigeonnier A. Convention.

Le conseil a décidé de mettre à disposition de l'Association Design Numérique, un local partagé au sein du pôle associatif Pigeonnier A, situé rue Winston Churchill, et ce, pour une durée ferme de deux ans. Il s'agit d'un prêt de local consenti à titre gracieux assimilable à une subvention en nature. L'association devra toutefois s'acquitter d'un forfait de charges annuel d'un montant de 400 € afin de contribuer au paiement des charges d'eau, électricité et chauffage.

Les membres du conseil ont approuvé la convention correspondante et ont autorisé Madame le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

Les points 50 à 54 ont été traités conjointement.

50 - Centre de Loisirs Marivaux Primaire. Réfection complète des 3 salles du centre. Autorisations administratives.

51 - Ecole maternelle Marivaux. Réfection complète de la cour et travaux de rénovation du préau et des circulations. Autorisations administratives.

52 - Ecole Primaire Emile Lesot B. Travaux. Autorisations administratives.

53 - École primaire Michel Ange. Continuité des investissements 2015 et 2016 dans la réfection complète de la structure sur deux années 2018 et 2019. Autorisations administratives.

54 - Restaurant scolaire Le Soleil. Mise aux normes et création d'un bureau pour la gérante. Autorisations administratives.

Ainsi, le point n°50 concerne la réalisation de travaux dans les locaux du centre de loisirs Marivaux. Ils consistent en la réfection des sols, des dalles de faux plafond abîmées, le remplacement de l'éclairage existant par de l'éclairage LED, la mise en peinture des murs et le déplacement des radiateurs.

Adopté à l'unanimité

Le dossier 51 permettra d'entreprendre des travaux au sein de l'école maternelle Marivaux, située rue Beaumarchais. Il s'agit ici de la remise en état de la cour de récréation, du retraceage des jeux sur le sol, de l'installation de jeux supplémentaires ainsi que du remplacement des faux plafonds et des éclairages actuels par des éclairages LED munis de détecteurs dans le préau et les circulations de l'école.

Adopté à l'unanimité

L'école primaire Emile Lesot B située 174 rue Franklin Roosevelt est concernée par le point suivant. C'est de la réfection complète des sanitaires filles, garçons et des Personnes à Mobilité Réduite ainsi que la création d'une salle de classe de 30 m² dans le cadre des dédoublements des classes de CE1 dont il est question.

Adopté à l'unanimité

Le point 53 concerne l'école primaire Michel Ange ; il s'agit d'y poursuivre des investissements 2015/2016 sur la période 2018/2019 dans les classes, le patio et les circulations du rez-de-chaussée. Ces

investissements correspondent au remplacement des menuiseries, des sols et des faux plafonds, la mise en peinture des murs, et des travaux sur l'éclairage.

Adopté à l'unanimité

Et enfin, des travaux vont être réalisés au sein du restaurant scolaire Le Soleil. Il s'agit de mettre aux normes la salle de restauration, de créer un bureau pour la gérante et de remplacer deux portes afin de faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite.

Pour tous ces dossiers le conseil a autorisé Madame le Maire à déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires et à entreprendre les travaux.

Adopté à l'unanimité

55 - Pôle Associatif Condorcet. Aménagement et mise en conformité ERP et accessibilité. Autorisations administratives.

Les travaux d'aménagement et de mise en conformité ERP (établissement recevant du public) et accessibilité des logements situés au 29 rue Condorcet (rez-de-chaussée, 1er étage et 2ème étage), nécessitent l'obtention d'autorisations administratives. Le conseil a autorisé Mme le Maire à déposer ces demandes d'autorisations administratives.

Adopté à l'unanimité

56 - Ecole maternelle André Chenier. Travaux de rénovation. Autorisations Administratives.

Les membres du conseil ont autorisé Madame le Maire à déposer toute demande d'autorisation administrative concernant les travaux de rénovation de l'école maternelle André CHENIER, nécessitant des travaux de rénovation importants (Électricité, faux plafonds, sols et travaux d'embellissement, etc.).

A titre d'information, le coût des travaux est estimé à 200 000 € et une première tranche de travaux est prévue en 2018 à hauteur de 85 000 €.

Adopté à l'unanimité

57 - Parking Centrum. Contrat de location longue durée d'emplacements de stationnement avec la Direction Départementale de la sécurité publique.

La ville d'Amiens est propriétaire de places de parking situées dans le centrum, rue Frédéric Petit. La Direction Départementale de la Sécurité Publique souhaite louer 30 places de parking. Le conseil a approuvé le contrat actant cette location qui durera 3 ans pour un montant de 300 € par an et par place de stationnement.

La recette s'élèvera à 27 000 €.

Adopté à l'unanimité

58 - Quartiers Sainte-Anne - Noyon - Riolan. Extension du stationnement résidentiel payant.

L'analyse des conditions de stationnement dans les quartiers Sainte-Anne et Saint-Acheul a montré qu'il était nécessaire d'étendre le stationnement résidentiel payant dans les secteurs Saint Anne, Noyon et Riolan, afin, notamment, d'éviter le report du stationnement pendulaire en limite des zones payantes.

L'amélioration des conditions de transport doit par ailleurs réduire le stationnement pendulaire. C'est pourquoi, le conseil a approuvé :

- Le nombre de 1250 places concernées par le stationnement résidentiel payant dans le quartier Saint Anne. Ce nombre sera atteint par phases successives, au nord de la rue ROHAUT, puis par phases optionnelles au nord de la rue Charles FLOQUET puis au nord de la rue Saint Hubert.

- Le nombre de 1600 places concernées par le stationnement résidentiel payant dans le quartier Noyon. Ce nombre sera atteint par phases successives, au nord de l'axe Bapaume Pont-Noyelles, puis par phases optionnelles, entre le boulevard Pont Noyelles et la rue Abladène et sur les rues de la Liberté et Albert GAUDRY.

- Le nombre de 720 places concernées par le stationnement résidentiel payant dans le quartier Riolan . Une extension pourrait intervenir en cas de nécessité sur les rues Jean Boen (entre rue de la Cité et Le Mongnier), Vion (entre rue de la Cité et Le Mongnier) et de la Cité.

Observations : M. BEUVAIN, M. ANGER, Mme LION LEC (pouvoir à Mme BERGER), Mme BERGER, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, M. DUPILLE, Mme BOUVET (pouvoir à M. DUPILLE) et M. MONTIGNY ont voté contre. Mme ANNOOT, M. CARDON et M. LESSARD se sont abstenus.

Adopté

59 – Vœux et Questions orales

59 - Madame le Maire a évoqué le vœu déposé par le groupe RPA et relatif à l'organisation de la carte des collèges à Amiens.

Le Département de la Somme a engagé un diagnostic sur la carte des collèges et l'utilisation des locaux de ceux-ci au regard des évolutions démographiques.

Après avoir annoncé la fermeture de trois établissements dont le collège Guy Mareschal situé dans le quartier sud-est d'Amiens et classé en éducation prioritaire (REP+) dès 2019, le Département a décidé de surseoir en mettant en place une large concertation à ce propos.

Nous sommes rassurés par cette annonce du Président du Conseil Départemental de la Somme. En effet :

- *bénéficiant d'un encadrement renforcé d'enseignants, ce collège obtient grâce à l'engagement des équipes pédagogiques, des résultats particulièrement remarquables au Brevet des collèges ;*
- *situé au cœur d'un quartier prioritaire de la politique de la ville, il accueille dans des conditions optimisées des enfants de familles souvent modestes en leur offrant de très bonnes conditions d'études au moment clé de l'adolescence ;*
- *grâce à une convention liant le collège au service de prévention spécialisé de l'association Yves Lefebvre, un suivi partenarial des élèves en difficulté ou en voie de marginalisation permet d'agir efficacement sur le risque de décrochage scolaire ;*
- *confortés par un internat d'excellence aménagé par le Conseil Départemental de la Somme en 2011, les locaux sont de qualité grâce à la qualité de leur entretien par le Conseil Départemental et les équipes dédiées ainsi qu'au respect dont témoignent les collégiens ;*
- *la ville d'Amiens conduit depuis de nombreuses années des politiques très ambitieuses d'accompagnement des élèves hors compétence (réussite éducative, aides aux devoirs, orchestre et théâtre à l'école, études surveillées...) qui doivent être poursuivies au niveau des collèges.*

En conséquence, le Conseil Municipal réuni le 28 juin 2018 :

- *confirme très fortement la priorité absolue que la ville d'Amiens apporte à la réussite des jeunes Amiénois qui sont notre atout majeur et seront mis en valeur dans le cadre d'Amiens 2020, Capitale européenne de la jeunesse ;*
- *précise que la ville d'Amiens s'engagera activement, et avec une grande vigilance, dans la concertation mise en place en prenant acte avec satisfaction de l'annonce du Président du Conseil Départemental de la Somme d'engager celle-ci ;*
- *souhaite que cette concertation réunisse l'ensemble les acteurs concernés (Education Nationale, personnels enseignants et départementaux, parents d'élèves, communes d'Amiens et de Cagny, etc.) afin que le diagnostic soit partagé et les arguments réellement échangés ;*
- *demande instamment à l'Etat (Rectorat d'Amiens et Inspection d'Académie de la Somme) d'engager une démarche forte et innovante de réussite scolaire (2018 – 2026) pour les jeunes de la Somme et d'Amiens en particulier qui connaissent encore des taux de réussite et de poursuite des études trop faibles, malgré les efforts des collectivités.*

Le vœu a été soumis au vote.

Adopté à l'unanimité

59 - Madame le Maire a passé la parole à Monsieur BEUVAIN pour qu'il présente la première question orale, déposée par le groupe communiste, républicain et citoyen, socialiste et écolos, et relative à la situation des animateurs de la ville d'Amiens.

Madame le Maire,

Les animateurs de la ville d'Amiens se sont une nouvelle fois fait entendre cette semaine pour dénoncer la précarité qui touche une centaine d'entre eux.

Des temps complets effectués sans pause le midi pour un salaire de 800 à 900 euros, voilà la réalité de traitement de ces agents du service de l'animation.

Dans le même temps, les annonces du Ministre de l'éducation nationale, Jean Michel Blancquer, annonçant son « Plan Mercredi » pour les activités périscolaires, avec le retour de la semaine de quatre jours à l'école porte en lui des mesures qui vont assouplir les taux d'encadrements avec une possible baisse de la quotité de 32,30 à 28 heures.

La journée du mercredi étant considérée non plus comme un temps extrascolaire mais périscolaire, cela permettrait de passer d'1 animateur pour 8 enfants en maternelle à 1 animateur pour 14 et en élémentaire d'1 pour 12 à 1 pour 18 enfants.

Est-ce que ce sont des mesures raisonnables pour améliorer qualitativement les activités de loisirs proposées à notre jeunesse ?

Est-ce que ce sont des mesures de progrès pour améliorer la vie de nos agents, leur charge de travail et la reconnaissance de leur qualification ?

Madame le Maire,

Dans une note interne du service jeunesse préparatoire aux assises de la jeunesse à la rentrée il est écrit en préambule, je cite :

« Rappel du contexte

Le 23 novembre dernier, Amiens est élue Capitale Européenne de la Jeunesse 2020.

Il convient de rappeler le caractère exceptionnel de deux éléments factuels :

Pour la 1ère fois, le titre est décerné à l'unanimité du jury.

Pour la 1ère fois, une ville française obtient ce titre.

Ces deux facteurs doivent être la clé de toute communication et argumentaire. Il est impératif de les utiliser car ce sont des faits réels, incontestables et surtout des arguments « choc ».

Suite à l'obtention du titre, le 29 novembre dernier, lors de la réception donnée à l'hôtel de ville, le Maire annonce la tenue d' « Assises de la Jeunesse » en 2018.

Les « Assises de la Jeunesse » et le titre de CEJ ne peuvent être dissociés car étant directement liés. »

Madame le Maire,

Lors de la mandature précédente il avait été mis en place un vaste plan de dé-précarisation qui avait eu pour effet de reconnaître les qualifications et le travail de nos agents en situation de précarité.

Il semble que ce processus a été interrompu.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Il avait été également contracté entre notre collectivité et le rectorat une charte méridienne qui conférait des droits au repos pour les agents sur le temps du midi tout en assurant des moyens humains et financiers pour garantir la poursuite d'un encadrement de qualité.

Il semble que cet accord a été interrompu.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Après vous avoir remémoré le préambule de la note de service préparatoire aux assises de la jeunesse, ne pensez-vous pas qu'agir concrètement pour reconnaître le travail des animateurs en les titularisant participerait à répondre à l'attribution du label de capitale européenne de la jeunesse ?

Pour reprendre au mot près le préambule de la note de service, ne pensez-vous pas que ce facteur social pourrait être aussi la clé de toute communication et argumentaire à utiliser pour valoriser la gestion que vous faite de notre personnel d'encadrement ?

Car ce serait là un fait réel, incontestables et surtout un argument « choc » qui attesterait de votre engagement plein et entier sur toutes les questions de la jeunesse et de l'enfance, de la qualité et de la reconnaissance de l'encadrement aux dispositifs déployés et mis en œuvre.

Je vous remercie.

Madame le Maire a passé la parole à Margaux DELÉTRÉ qui a apporté la réponse dont les termes sont repris ci après :

« A la rentrée 2014, sur la base du constat que les procédures de recrutement en vigueur dans le secteur de l'animation conduisaient à des procédures en cascades s'étalant sur plusieurs mois, avec pour conséquence une difficulté à stabiliser les équipes, l'administration a mis en place de nouvelles modalités d'accès à

l'emploi dans cette filière avec une procédure de dé-précarisation collective des agents non titulaires, sur la base d'un classement tenant compte de la date d'entrée dans la collectivité et du total des heures travaillées.

Déployé à partir du printemps 2015, ce dispositif a permis en trois ans la dé-précarisation de 54 animateurs vacataires (chiffre arrêté à la date du 1er avril 2018), au fil des postes à pourvoir.

C'est autant que le nombre de dé-précarisations réalisées entre 2008 et 2014, puisque 51 dé-précarisations ont été réalisées durant cette période.

Concernant les activités périscolaires organisées à la rentrée prochaine dans le cadre de la semaine de 4 jours, il a été acté le maintien de toutes les structures existantes.

Les activités organisées dans le cadre du Projet Educatif De Territoire seront maintenues avec les mêmes objectifs de qualité et de diversité. Il s'agit de :

- Donner du sens aux interventions éducatives en favorisant une continuité éducative et en proposant des parcours cohérents et de qualité
- Veiller à l'adéquation des réponses aux besoins des enfants et des familles
- Assurer une dynamique autour du projet en favorisant un travail de partenariat associant l'ensemble des acteurs
- Assurer une offre en matière d'activité sur l'ensemble des secteurs de la ville

De la même manière, les parcours thématiques proposés aux enfants en soirée et/ou le mercredi seront maintenus dans les domaines culturels, sportif, scientifique, du développement durable, ...

Aujourd'hui, le « Plan mercredi » est présenté par le Ministère de l'Education Nationale comme étant le nouveau cadre de référence proposé par l'Etat aux communes.

Mi-juillet, un site dédié aux collectivités souhaitant s'engager dans la mise en place de ce plan nous sera accessible et nous devrions donc en savoir davantage.

Les taux d'encadrement en périscolaire en vigueur à la Ville d'Amiens sont de 1 animateur pour 10 enfants en accueils maternels et de 1 pour 14 enfants en primaires, alors que le taux dérogatoire permis via le PEDT prévoit un animateur pour 14 enfants en maternels et d'un animateur pour 18 enfants dans les accueils primaires.

Pour autant, nous n'avons jamais transigé sur la qualité des activités proposées et mettons tout en œuvre pour la renforcer. Nous pouvons ici mentionner par exemple les 28 décharges de directeurs sur 31 structures d'accueil du mercredi, les 24 décharges de directeurs sur 41 structures d'accueil en soirée, la mobilisation d'un « pool de 7 animateurs supplémentaires appelés à intervenir en renfort pour encadrer les enfants en situation de handicap ».

En ce qui concerne la **charte de la pause méridienne** validée en Conseil municipal le 15 octobre 2010 garantissant un encadrement de qualité et un réel travail avec les équipes enseignantes, celle-ci n'a jamais été remise en cause ».

59- Madame le Maire a passé la parole de nouveau à Laurent BEUVAIN pour qu'il présente la seconde question orale des élu-e-s des groupes socialistes, communistes, républicains et citoyens et Les Ecolos d'Amiens relative à la modification du sens de circulation du boulevard des plantes.

Madame le Maire,

nous avons été interpellés par un collectif d'habitant-e-s du quartier St Maurice – Quai de la Passerelle.

Nous les avons rencontré avec Dolorès Esteban et Claude Chaidron, Conseillers Départementaux du Canton.

Ce soir, nous relayons leurs inquiétudes en déposant cette question orale qui reprend au mot près les interrogations qu'ils ont rédigé et qu'ils vous ont envoyé pour solliciter une rencontre ainsi que l'objet de leur pétition qui a reçue ce jour plus de 250 signatures.

Madame le Maire,

vous avez pris la décision de fermer le sens de circulation du boulevard du Jardin des Plantes dans le sens Nord-Sud dès la fin des travaux de la place Vogel, isolant ainsi le quartier Saint Maurice du centre-ville.

Les deux alternatives possibles aux riverains seront soit :

- d'emprunter la rue des teinturiers / Saint Maurice / Pont Cagnard

- ou le boulevard des Fusillés / rue des déportés / rue de la résistance.

Nous ne sommes pas d'accord avec cette décision et nous souhaitons garder le Boulevard du Jardin des Plantes en double sens de circulation.

Aussi, nous sollicitons de votre part un entretien pour mettre à plat le projet plan de circulation sur l'accès Sud du quartier, qui soulève un mécontentement unanime des habitants du quartier.

Notre démarche, est celle de la concertation avec vous, dans le cadre de la démocratie locale que vous prônez, nous attendons donc Madame le Maire, que vous nous receviez rapidement.

Des habitants du quartier Saint Maurice.

Madame le Maire,

pouvez vous ce soir nous apporter des éléments de réponses concernant les inquiétudes soulevées par le collectif des habitant-e-s de St Maurice – Quai de la passerelle que vous avez reçu mardi 26 juin ?

Je vous remercie.

Madame le Maire a passé la parole à Pascal RIFFLART qui a apporté la réponse ci-dessous.

«L'opposition nous interpelle sur le choix qui a été fait de garder l'accès au quartier Saint-Maurice depuis la place Vogel limitant ainsi ce carrefour à quatre voies sortantes au lieu des cinq existantes, et réservant la sortie par le Boulevard du jardin des plantes aux seuls piétons et bicyclettes.

Qu'en était-il de ce carrefour très emprunté avant son ré-aménagement ?

Certes une sortie du quartier était possible par le Bd du jardin des Plantes mais que s'y passait-il réellement ?

Il faut rappeler que seulement 6 secondes de vert étaient disponibles pour la sortie des VL, soit 3 à 4 VL par cycle, et que le temps de rouge était lui de 114 secondes...ce qui était pour le moins décourageant pour celles et ceux qui voulaient sortir par cette voie.

Nombre de résidents utilisaient déjà des solutions alternatives plus efficaces toujours en place.

A ceux-ci nous nous proposons aussi d'étudier la possibilité, après concertation, de créer un troisième couloir de sortie cet îlot en inversant le sens de circulation de la rue du Bd de la Barrière de Gayant, permettant ainsi de connecter au plus court le Quai St-Maurice et la rue des Teinturiers avec la rue Octave Tierce, puis avec un carrefour de la Citadelle réorganisé et plus fluide.

De plus ce Bd du Jardin des plantes, dont nous envisageons la valorisation, mérite un autre destin que celui de devenir, si nous le laissons en l'état, un axe de transit automobile Nord-Centre qui n'apporterait que nuisances aux riverains et dégraderait l'image que nous voulons donner de cet environnement bucolique.

Je rappelle aussi que plus de 600 véhicules se gareront dès la future rentrée universitaire à proximité de la citadelle, il importe donc pour la tranquillité du quartier de permettre une autre solution que celle qui consistait à surcharger encore un peu plus en aval le carrefour Vogel.

Nous avons aussi voulu, par cette réorganisation du carrefour Vogel, en améliorer la performance en terme de gestion des flux tout en y autorisant enfin une circulation apaisée et rassurante pour les modes doux et les piétons.

Réduire de 5 à 4 branches entrantes ce carrefour en facilite de manière évidente la gestion par des feux, en améliore de fait la fluidité, et permet donc de réduire les nombre de voies de circulation automobile.

Cette réduction du nombre de voies carrossables permet de re-dimensionner ce carrefour et de dégager des espaces pour créer de larges trottoirs et de sécuriser la circulation des piétons et modes doux.

Au conseil du 1er février dernier, un collègue de l'opposition m'avait déjà interpellé au sujet des aménagements sur cet axe et j'avais déjà, dans ma réponse, évoqué cette redistribution :

Je me cite :

«Le boulevard du jardin des plantes deviendra un axe tranquilisé avec les aménagements en cours n'autorisant plus l'accès à la place Vogel par l'automobile.»

Vous semblez aujourd'hui découvrir ce dont je vous avais, comme souvent, déjà informé et qui ne vous pas fait à l'époque réagir.

Je rappellerai aussi pour mémoire les réunions publiques tenues sur ce sujet précis : les 3 avril et 31 mai 2017, ainsi que les café-chantiers animés le 23 et 28 Novembre 2017 au cours desquels ont été projetés ces aménagements.

Apaisement d'un quartier qui se veut demain devenir un grand jardin urbain, re- dimensionnement des axes de circulations et des carrefours en les rendant fluides, tout en autorisant une circulation aisée et sécurisée des piétons et modes doux : voici trois des objectifs fixés dans le cadre du projet de BHNS.

Tout naturellement ces principes s'appliquent aussi au quartier St-Maurice, vous comprendrez donc que nous n'accédions pas à votre requête afin d'honorer ce en quoi nous nous sommes engagés auprès de ses habitants ».

Madame le Maire a passé la parole à Nedjma Ben-MOKHTAR afin qu'elle complète les propos tenus précédemment :

« Mesdames, Messieurs,

Pour compléter les propos de mon collègue P. Riffart, je confirme que Mme le Maire a répondu à la demande des habitants du quartier St Maurice en me permettant de les rencontrer et ce, à 2 reprises.

La première rencontre s'est déroulée le 13 Juin dernier en présence des membres du Comité de Quartier, de la Direction des Espaces Publics ainsi que celle du BHNS. Les échanges furent constructifs et nous ont amenés à des propositions de modification de trajets qui ont satisfait les participants et ce, à l'unanimité.

La seconde rencontre s'est déroulée, à la demande de votre groupe, le 26 Juin, en présence d'un collectif de 4 personnes habitant le quartier St Maurice et de l'un des principaux référents du projet BHNS. Les échanges nous ont amenés à d'autres propositions de modification du plan de circulation.

Vous conviendrez, donc, que c'est avec beaucoup de réactivité et de considération que nous avons accueilli les préoccupations des habitants de St Maurice.

Je terminerai mes propos en vous rappelant que le Comité de Quartier est l'interlocuteur privilégié des habitants, qui se préoccupe du bien-être de tous. Je vous suggère donc, à l'avenir, d'inviter vos interlocuteurs à se rapprocher de lui pour toutes les questions qui concernent leurs préoccupations du quotidien.

Je vous remercie.»

59- Madame le Maire a passé, pour terminer, la parole à Françoise BERGER pour qu'elle présente la troisième question orale des élu-e-s des groupes socialistes, communistes et Les Ecolos d'Amiens:

Le Conseil municipal réuni le 1er février 2018 a émis un vœu, adopté à l'unanimité moins une voix et après amendements de la part de votre majorité, sur la création d'un Conseil local de santé mentale (CLSM) affirmant ainsi prendre en compte que les questions liées à la santé mentale ne concernent pas uniquement les institutions mais la cité elle-même.

Je rappelle que le vœu que nous avons initialement proposé demandait un engagement de notre collectivité pour la création d'un CLSM et une demande au Conseil Départemental de la Somme et au Conseil Régional des Hauts de France d'intégrer la création à Amiens d'une structure relais de type Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) ou les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) dans leurs objectifs de politique d'accompagnement du handicap.

Vous nous aviez alors répondu que la collectivité se sentait concernée par ce problème, qu'un diagnostic nécessaire était à l'étude et qu'il serait délivré cet été, qu'il n'était cependant pas facile de mettre les différentes instances concernées autour d'une table pour coconstruire ce CLSM et que la création de FAM ou de MAS ne dépendait pas des collectivités locales, bref, vous demandiez du temps.

Mais depuis février, force est de constater que la situation à l'hôpital Philippe Pinel s'est encore dégradée puisque les personnels, en grève ce 15 juin, sont dans l'incapacité de soigner dignement les personnes qui leur sont confiées en raison de la fermeture de quatre services depuis 2015, donc d'une suroccupation des chambres, du manque de personnel encore aggravé par le départ de sept médecins depuis 2017 et de l'absence de structures relais adaptées comme les Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM) ou les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS).

Les personnels, les patients et les familles de patients sont donc de plus en plus démunis et il est urgent qu'ils soient entendus et soutenus par les instances locales, à différents niveaux.

Ne doutant pas que vous souhaiterez être pragmatiques pour la résolution, à l'échelle de notre collectivité, de ce problème urgent, pourrez-vous, dès septembre, effectivement annoncer aux familles, patients et personnels que, sous votre impulsion :

- les différents partenaires se sont réunis, ont partagé un diagnostic sur l'état du service psychiatrique publique sur notre territoire et sont prêts à créer un CLSM pour promouvoir des actions concrètes afin de faire face à nos problématiques spécifiques ?

- l'état - par l'intermédiaire de l'ARS - le Conseil régional, le Conseil départemental et notre collectivités, ayant pris conscience de la nécessité de créer des structures, quelque soient leur forme, en relais à l'hospitalisation, sont résolus à y prendre toute leur part ?

La réponse a été apportée par Annie VERRIER.

« Le conseil municipal a exprimé le vœu de la création d'un Conseil Local de santé Mentale (CLSM) le 1^{er} février dernier. C'est dire le souci que nous avons de fédérer l'ensemble des acteurs sur l'accompagnement et la prise en charge des Amiénois et de leurs familles confrontés à la maladie mentale. Cette action figure d'ailleurs comme l'une des 66 actions du Pacte pour le Bien Vivre à Amiens.

Pour mémoire, la santé, et donc la santé mentale, est une compétence de l'Etat, et non de la commune.

Comme vous je ne peux me satisfaire de la pénurie de personnel soignant. Je vous invite donc à vous adresser à la Directrice de l'Agence Régionale de Santé des hauts de France et non au maire d'Amiens pour ce qui est de la situation de l'hôpital Pinel.

Pour information, en réponse à la demande de l'Hôpital Pinel, la ville participera à l'accueil des internes en psychiatrie pour les inciter à poursuivre leur carrière sur Amiens en leur montrant toutes les possibilités qu'offre la ville (accueil, découverte de la ville, participation à des événements culturels, ...).

Depuis février nous ne sommes pas restés sans rien faire. Nous avons commandé un diagnostic préalable à l'installation d'un CLSM à l'OR2S. Plus de 30 structures y ont été associées. Celui-ci vient de rendre sa copie. La réunion de restitution a eu lieu hier et aujourd'hui-même nous rencontrons l'ARS sur ce sujet.

La ville d'Amiens souhaite effectivement favoriser la création d'une coordination locale sur la santé mentale. Cependant il convient d'en définir le périmètre de façon précise tant le spectre de la santé mentale est large. D'autre part notre commune ne doit pas en être l'unique porteur et financeur. Des négociations avec l'ensemble des institutions vont avoir lieu sur le format, le financement et la gouvernance de ce projet.

Dans ce cadre nous solliciterons donc le département, l'ARS, l'assurance maladie, l'Education Nationale, etc.

A partir de l'état des lieux de la santé mentale sur le territoire, les priorités d'actions seront définies.

L'autre l'objectif pour la ville d'Amiens est clairement que ce CLSM permette notamment une amélioration du parcours de soins et de la prise en charge des personnes malades. C'est pourquoi nous pensons que le rôle de l'ARS dans ce dossier est primordial et que le Programme Régional de Santé qui va sortir fournira des éléments de réponse à vos questions concernant la création de structures.

Cependant je tiens à préciser que la question de la santé mentale va bien au-delà de la seule question de la psychiatrie. Cela intègre des notions de bien-être, de conditions de vie correctes, de liens sociaux, etc. Pour la ville d'Amiens, favoriser l'accessibilité universelle est un des piliers de son projet politique. C'est pourquoi nous n'avons pas attendu votre question écrite pour échanger très régulièrement avec les associations représentatives du monde du handicap mental, notamment dans le cadre de la commission communale d'accessibilité. Nous les associons très étroitement à l'adaptation de notre communication en Facile A lire et à Comprendre (FALC). Je les remercie, ainsi que les ESAT du territoire et l'URAPEI qui œuvrent à nos côtés.

Nous organisons très régulièrement des actions de sensibilisation. Ainsi en mars 2019 une grande semaine « Différent comme tout le monde » sera organisée en coopération avec l'Education Nationale, pour faire connaître le handicap, et notamment le handicap mental, à plus de 1000 collégiens de 5^e.

Nous déployons d'autre part une politique d'accueil et d'intégration. Actuellement 64 enfants à besoin spécifique sont accueillis dans les classes et 56 enfants sont intégrés aux accueils de loisirs. Dans le cadre d'Amiens Capitale européenne de la jeunesse, des cours de natation dédiés aux jeunes en situation de handicap seront organisés dans les piscines. De même, avec le jardin solidaire de Saint-Maurice, nous accueillons des enfants souffrant notamment de handicap psychique.

Handivol est enfin un grand rendez-vous qui permet à plus de 500 personnes dont de nombreuses personnes en situation de handicap mental, de bénéficier de baptêmes de l'air.

Pour ce qui est de la question de l'accès et du maintien dans le logement, là encore nous n'avons pas attendu, en travaillant notamment avec des associations telles que Habitat et Humanisme, pour favoriser l'accueil de publics qui ont besoin d'un habitat adapté. D'autre part, dans le cadre de la phase diagnostique du futur Plan Local de l'Urbanisme et de l'Habitat, nous avons posé la question des différentes formes d'habitat à promouvoir pour les personnes en situation de handicap mental.

Pour élaborer et mettre en œuvre un CLSM efficace, il faut prendre le temps de bien le constituer, en fédérant l'ensemble des acteurs. Et c'est bien ce que nous avons fait depuis février en sollicitant l'avis de toutes les personnes concernées ».

La séance a été levée à 22h46.



le Maire

Brigitte FOURÉ